

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 26
- procurations : 7
- absent excusé : 0
- ayant pris part au vote : 33

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

L'an deux mille vingt-trois et le 15 février à 19 heures 24, les membres du conseil municipal de la commune de L'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 9 février 2023, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEUILLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, M. MERLEY M. MOLET, MME CELERIER, M. BAMIERE, MME TOULZE, MME CABERO, M. DOMENEGHETTY, MME PERROUX, MME SERRET-PERES, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME GRUEL, MME MAURIN, M. DEHOURS

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME QUONIAM-DOUREL (POUVOIR A M. ORTIC), M. PUGET (POUVOIR A MME GREGOIRE), M. GARDE (POUVOIR A M. MERLEY), M. COMBE (POUVOIR A M. ROUX), MME JARRIGE (POUVOIR A MME CELERIER), M. CADIEU (POUVOIR A M. NAVARRO), MME FERRE (POUVOIR A MME GODEAS)

Etait absent excusé : -

M. BAMIERE est élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2023/08

Objet : Subventions en faveur des associations suivantes : Le Pôle Musical de L'Union, L'Envol, La Bibliothèque, La Ludothèque (L'Union des Jeux), L'Union Saint Jean FC, L'ASUHB, L'ASUVB, l'ASUR, Le Dojo Unionais, L'Union Gym, L'Union Tir à l'Arc, L'UCA, Le TCU, La GR Danse

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer les subventions aux associations de la Commune présentées dans le tableau ci-dessous.

Associations	Subventions 2023
Le Pôle Musical de L'Union	250 000 €
L'Envol	161 400 €
La Bibliothèque	70 000 €
La Ludothèque – L'Union des Jeux	47 000 €
L'Union Saint Jean FC	25 000 €
A.S.U.H.B	25 000 €
A.S.U.V.B	21 000 €
A.S.U.R	20 000 €
Dojo Unionais	13 000 €
L'Union Gym	13 000 €
L'Union Tir à l'Arc	11 000 €
U.C.A.	11 500 €

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le 16 FEV. 2023

ID : 031-213105612-20230216-D2023_08_1-DE

T.C.U	6 000 €
GR Danse	5 000 €
Total	678 900 €

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'attribuer les subventions aux associations de la Commune telles que présentées dans le tableau ci-dessus.

Pour copie conforme,

*Le Maire,
Marc PÉRE*

- Transmis le 16 FEV. 2023

- Affiché le 16 FEV. 2023

Pour le Maire,
et par délégation,
L'Adjoint au Maire
David ROFÉ

